

## Viabilisation d'un terrain

Par **yoyolovitch64**, le **01/02/2010** à **18:42**

Bonjour,

Je viens de signer un acte de vente pour un terrain à bâtir. Sur le compromis, il était mentionné : achat terrain viabilisé.

Or, il s'avère que le propriétaire, agente immobilier, n'a fait que passer des gaines pour l'électricité, le gaz et le téléphone et donc, aucun coffret ne se trouve installé en limite de propriété.

Il me réclame en sus de lui régler les quelques 1000 euros que lui a coûté le mise en place de ces gaines.

J'aimerais juste savoir comment lui faire respecter mes droits :

- viabilisation complète du terrain
- prise en charge à son compte du début de viabilisation.

Quels sont les recours possibles ?

Merci.